

DELIBERATIONS

12 Avril 2019

L'an Deux Mil dix-neuf, le douze avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Daniel RENAUD, Mme Corinne TIERCE.

ETAIT ABSENTE : Mme Isabelle PLAIDY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Jean-Claude MINARD.

Mme Isabelle PLAIDY donne pouvoir à Mr Daniel RENAUD.

Mr le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que le compte de gestion est établi par Mr le receveur du Centre des Finances Publiques de Cérilly, pour l'année 2018.

Mr le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux conseillers municipaux en même temps que le compte administratif.

Vote

**Compte de Gestion
2018**

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées, et les résultats de l'exercice.

Réuni sous la présidence de Mr Jean Claude Minard, élu Président de séance en application de l'article L2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Vote

**Compte Administratif
2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :

- Réalisées : 377 170,64 €
- Reste à réaliser : 475 700,00 €

Recettes :

- Réalisées : 151 496,97 €
- Reste à réaliser : 479 772,04 €

Fonctionnement :

<u>Dépenses :</u>	
- Réalisées :	314 056,92 €
- Recettes :	
- Réalisées :	564 901,81 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement :	- 225 673,67 €
- Fonctionnement :	250 844,89 €
- Résultat global :	25 171,22 €
-	

*Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :*

**Affectation des
Résultats**

- Un excédent de fonctionnement de :	70 336,81 €
- Un excédent reporté de :	180 508,08 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	250 844,89 €
- Un déficit d'investissement de :	225 673,67 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	4 072,04 €
Soit un besoin de financement de :	221 601,63 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Résultat d'exploitation : excédent	250 844,89 €
- Affectation complémentaire (1068) :	221 601,63 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	29 243,26 €
- Résultat d'investissement reporté (001) :	225 673,67 €

Mr le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 ; il précise l'origine des recettes et apporte la justification des crédits inscrits aux différents articles des dépenses.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et approuve le Budget Primitif de l'exercice 2019, soit :

**Budget Primitif
2019**

Investissement

Dépenses	1 004 932,79 €
Recettes	1 004 932,79 €

Fonctionnement

Dépenses	427 357,00 €
Recettes	427 357,00 €

**Taux d'imposition
2019**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'état des produits des impôts directs pour l'année 2019 et expose à l'Assemblée que le produit fiscal obtenu sans modification des taux soit 142 089,00 € (TH, TFB, et TFNB) suffit à équilibrer le budget communal.

Il propose le maintien des taux et demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition au même pourcentage que l'année précédente, soit :

<i>- Taxe d'habitation</i>	<i>20.52 %</i>
<i>- Foncier bâti</i>	<i>10.25 %</i>
<i>- Foncier non bâti</i>	<i>31.21 %</i>

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Convention Actes

Mr le Maire donne lecture de la convention (télétransmission de tous les actes transmissibles au contrôle de légalité, y compris les budgets, les marchés publics...) et invite le conseil à en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer cette convention et le charge d'effectuer toutes les démarches y afférent.

*Le conseil municipal,
Sur le rapport du Maire,
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;
VU la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;
VU les statuts de la Communauté de communes du Pays de Tronçais ;
CONSIDERANT que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.
CONSIDERANT que la loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :*

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.*

Opposition au transfert De la compétence eau et Assainissement

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard ;

- *et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes ;*

CONSIDERANT que la Communauté de communes du Pays de Tronçais ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées ;

CONSIDERANT qu'afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences à la Communauté de communes du Pays de Tronçais au 1^{er} janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert de ces compétences ;

CONSIDERANT qu'à cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert de ces compétences ;

EN CONSEQUENCE, Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes du Pays de Tronçais au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes du Pays de Tronçais, au 1^{er} janvier 2020, de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT ;*
- *d'autoriser Mr le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

Mr le Maire présente le devis de la société AURICHE, concernant l'agencement et l'aménagement de la cuisine et du bar du pôle citoyen et intergénérationnel, pour un montant de 4 454.40 € HT.

**Devis AURICHE
LOT CUISINE**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

**Convention de prêt
Documents sonores**

Mr le Maire donne lecture de la convention entre le département de l'Allier et la commune de Valigny, concernant les conditions de la mise en œuvre du prêt de documents sonores par la Médiathèque Départementale, et invite le conseil à en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer cette convention et le charge de toutes les démarches y afférentes

**Convention de prêt
Documents audiovisuels**

Mr le Maire donne lecture de la convention entre le département de l'Allier et la commune de Valigny, concernant les conditions de la mise en œuvre du prêt de documents audiovisuels par la Médiathèque Départementale, et invite le conseil à en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer cette convention et le charge de toutes les démarches y afférentes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

**Vœu de soutien à
« L'appel pour un pacte
Finance-climat européen »**

Le 31 octobre 2017, l'ONU nous alertait solennellement sur l'écart « catastrophique » qui existe entre les engagements des Etats et les réductions des émissions de gaz à effet de serre qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement en-dessous de 2°C, et si possible en dessous de 1,5°C.

Le réchauffement climatique provoque des phénomènes catastrophiques (sécheresses, canicules, inondations, ouragans...) entraînant des bouleversements agricoles, économiques et politiques, des déplacements de population, des famines et la mort de millions de personnes. Il ne concerne pas seulement des pays lointains, mais également l'Europe. Que se passera-t-il quand des centaines de millions d'hommes et de femmes seront contraints de quitter leur terre natale, devenue invivable ? A moyen terme, nous le savons toutes et tous, c'est la paix mondiale et l'avenir de notre civilisation qui est aujourd'hui menacée.

Nous sommes donc appelés à réduire drastiquement et rapidement, nos émissions de gaz à effet de serre. Alors que le Président des États-Unis a décidé de retirer son pays de l'Accord de Paris au nom de l'emploi « étasunien », l'Europe doit maintenant démontrer au monde qu'il est possible de diviser par 4 à 5 ses émissions de gaz à effet de serre tout en créant massivement des emplois. Enfin, en tant qu'acteur majeur de l'industrialisation de la

production et de la mondialisation des échanges de ressources et de biens, il est tout aussi fondamental que l'Europe entreprenne sa troisième révolution industrielle, attentive aux limites biophysiques de la planète, à la couverture des vulnérabilités liées à un environnement devenu insalubre et aux besoins financiers des pays du Sud pour mener leur propre lutte contre le réchauffement climatique.

Le collectif Climat 2020 pour un Pacte finance-climat européen réunit des citoyens de tous milieux, des femmes et hommes politiques de tous bords, des chefs d'entreprise et des syndicalistes, des intellectuels et universitaires, des salariés, des chômeurs, des artistes et des artisans, des paysans, des responsables associatifs qui ont des terrains d'actions différents et qui sont convaincus de la responsabilité particulière de l'Europe à l'égard des défis que devra affronter l'humanité au cours de ce siècle et de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui d'inventer, de toute urgence, une réponse claire et ambitieuse à y opposer.

Les signataires de cet Appel demandent solennellement aux chefs d'Etat et de Gouvernement européens de négocier au plus vite un Pacte finance-climat, qui assurerait pendant 30 ans des financements à la hauteur des enjeux pour conduire la transition écologique et solidaire sur le territoire européen et renforcer très fortement notre partenariat avec les pays du Sud, et particulièrement avec le monde africain auquel nous sommes liés par la géographie et par l'histoire. Ils souhaitent que la création monétaire de la Banque Centrale Européenne soit mise au service de la lutte contre le dérèglement climatique et contre le chômage, et qu'un impôt européen sur les bénéfices (de l'ordre de 5%) permette de dégager un vrai budget pour investir dans la recherche et lutter contre le réchauffement climatique, en Europe, sur le pourtour méditerranéen, en Afrique et en Asie du Sud.

Notre commune affirme sa volonté de s'engager dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le Pacte finance-climat nous assurera des financements pour accélérer nos engagements prioritaires de l'indispensable transition énergétique.

Aussi, notre conseil municipal (7 voix pour, 3 abstentions) soutient l'appel pour un Pacte finance-climat européen et pour la solidarité de la France et de l'Europe.

Mr Francis Leblanc donne le compte rendu de l'assemblée générale de l'épicerie solidaire. Il précise que 35 communes sur 58, sont adhérentes. Il se pose la question de la pérennité du modèle économique actuellement mis en place.

**Compte rendu
Des commissions**

Mr Francis Leblanc évoque qu'un projet de recyclerie sur le territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Montluçon est en cours d'étude

Mr Jean-Claude Minard donne le compte rendu de la réunion du Syndicat de voirie d'Ygrande. Il précise qu'une augmentation des tarifs a été votée.

Mr le Maire donne le compte rendu du conseil d'école. La projection pour la rentrée scolaire 2019 prévoit des effectifs en légère baisse, mais une augmentation du nombre d'enfants originaires de Valigny. L'école de Coulevre et celle de Valigny vont bénéficier de nouveau matériel informatique.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire précise que l'édition 2019 de la boucle du Pays de Tronçais se déroule le samedi 20 Avril, et que la commune organisatrice est VALIGNY : le départ et l'arrivée seront devant la mairie.

Mr le Maire fait le point sur l'avancement des travaux du pôle citoyen et intergénérationnel, et invite le conseil municipal à visiter le chantier.

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration du sentier de randonnée de la « Rigole » est prévue le 29 septembre prochain.